



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

DELIBERATION N° 2024-11-161-DR/CP

Nomenclature : 1.1.7

**OBJET : MARCHÉ 22TX12 - TRAVAUX PLURIANNUELS VOIRIE ET RÉSEAUX
- AVENANT POUR AJOUT DE NOUVEAUX PRIX UNITAIRES.**

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
le 19 novembre 2024

Pour extrait certifié
conforme

Le Maire



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de La publication sur
le site Internet de la Mairie le :*

20/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix-huit novembre, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, Mme NOGARO, M. GARANS, Mme BAULON, Mme DUPRE, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. CENDRES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

M. DECKE procuration à M. DUBERT
Mme LE GALL procuration à Mme LALANNE

SECRETARIE DE SEANCE : Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	33

En Mai 2022, la Ville de Tarnos a lancé une consultation allotie portant sur les travaux pluriannuels de voirie et réseaux. Les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot n°1 : Travaux de voirie, attribué à la société COLAS SUD OUEST, pour un montant maximum de 4 000 000 € HT sur 4 ans ;
- Lot n°2 : Réseaux Assainissement et Eaux Pluviales, attribué à la société COLAS SUD OUEST, pour un montant maximum de 500 000 € HT sur 4 ans ;

Il convient aujourd'hui d'ajouter par avenant de nouveaux prix unitaires au bordereau des prix unitaires initial en précisant que cette modification n'a aucune incidence financière sur le marché en cours.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 et L 2194-1

Vu la délibération n° 2022-05-086 du 18 mai 2022 du conseil municipal de Tarnos autorisant Monsieur le Maire à lancer et signer le marché de programme pluriannuel de voirie sous forme d'accord cadre à bon de commande,

Considérant qu'il convient d'intégrer au bordereau des prix du lot n°1 de nouveau prix unitaires non initialement prévus dans le cadre de l'évolution des besoins de la Ville,

DÉLIBÈRE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 du lot n°1 du marché n°22TX12 de travaux pluriannuel de voirie qui intègre de nouveaux prix unitaires au Bordereau des Prix Unitaires initial,

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr